



SUIVI DE COMPÉTENCES : LE RETOUR

Le dispositif de « suivi de compétences » n'a malheureusement jamais été abandonné. Comme nous vous l'avions indiqué, il n'était que suspendu et l'administration n'a pas manqué de revenir nous présenter ses vœux avec un nouveau « projet ».

Grâce à votre mobilisation (pic de grève chez les inspecteurs des services centraux le 15 novembre 2016 et près de 1 300 signataires à notre pétition), la note avait été retirée. **Seuls la lutte syndicale sur le terrain et votre investissement ont pu faire reculer l'administration.** Du fait de votre engagement, l'administration a largement revu sa copie mais la philosophie de ce nouveau dispositif reste la même.

Nous continuons donc à en demander le retrait !

L'ensemble des organisations syndicales a été reçu le 29 janvier 2018 à une présentation du « projet » de « suivi de compétences » qui poursuivraient trois objectifs :

- compenser la très mauvaise qualité – dicit l'administration – des comptes-rendus de notation (*les évaluateurs apprécieront !*) ;
- « valoriser » la grande majorité des agents et en profiter pour recenser des compétences utiles pour leur déroulement de carrière ;
- identifier les agents présents depuis longtemps ayant un « rendement décroissant » pour les « inviter » à partir.

Vos représentants ont, une nouvelle fois, demandé le retrait de ce projet, présenté comme « adouci » selon le chef du service RH. Ce dispositif reste incohérent et inutile car faisant double emploi avec l'entretien de notation sans en avoir les garanties (CAPL, CAPN...).

Ce dispositif a été présenté en CHSCT dès le lendemain. Nous avons insisté sur le fait qu'il pourrait inciter l'agent à ne plus partager l'information avec ses collègues et **générera inmanquablement de très forts troubles psycho-sociaux. Pour le moment, nous n'avons pas été entendus !**

Notre intersyndicale revendique une gestion réellement humaine des emplois, des carrières et des compétences !

LE NOUVEAU "PROJET"

Une « invitation » difficile à refuser...

Dans le précédent projet, tous les inspecteurs, IDiv, IP et AFiPA d'un bureau en poste depuis plus de 5 ans devaient passer l'entretien. Évidemment, dans les bureaux où près de 100 agents étaient concernés la première année, la faisabilité est apparue irréalisable.

Pour résoudre ce problème, le chef de bureau pourra décider à qui et quand il fera passer l'entretien.

Cela signifie que ceux auxquels l'entretien sera proposé devront être d'autant plus méfiants.

Les agents seront seulement « *invités* » à participer à cet entretien et pourront « en théorie » le refuser.

Obtention d'un recours hiérarchique mais quid des mutations d'office ?

Dans l'ancien dispositif, un agent pouvait être muté d'office dans les services déconcentrés sans possibilité de recours. Suite à notre pétition, le Directeur général adjoint s'était engagé devant notre intersyndicale à instaurer un recours hiérarchique. C'est désormais acté avec la possibilité d'être assisté d'un représentant syndical.

Si ce recours se passe mal, les agents seront « *simplement invités* » à effectuer une mobilité. Nous avons fait remarquer qu'une invitation pouvait se refuser. On nous a alors indiqué que les conséquences en seraient tirées lors du prochain entretien d'évaluation !

Aucun compte-rendu ne sera établi !

Dans la nouvelle version, le chef de bureau peut utiliser une trame d'entretien sous forme de grille. Étonnamment, alors que le projet doit officiellement aider à construire la carrière future de l'agent, la trame porte exclusivement sur son poste actuel...

L'entretien ne donne lieu à aucun compte-rendu. Aucun risque donc, en théorie, que de mauvaises appréciations soient ajoutées à votre dossier RH. *A contrario*, comment seront valorisées vos compétences ? Interrogée à plusieurs reprises, l'administration n'a pas été en mesure d'expliquer cette incohérence.

L'objectif affiché de promouvoir la carrière des agents n'est qu'un rideau de fumée. Ce dispositif vise à se débarrasser de collègues qualifiés par l'administration « d'agents à rendement décroissant ».

Ce dispositif, contre lequel nous restons fermement opposés, devrait être appliqué dès cette année.

Nous invitons ceux qui en seraient victimes à entrer en contact avec l'organisation syndicale de leur choix.

NOTRE MOBILISATION COLLECTIVE RESTE NOTRE MEILLEURE ARME !